

La Voix des Fréchette

Bulletin des Descendants des Fréchette inc.

AOÛT 2018

VOLUME 28 – NUMÉRO 1

De « branler dans le manche » à « sauter la clôture »

par René E. S. Péron, Ottawa

M. Péron a participé au concours « *Les Fréchette laissent leurs traces* ». Voir son texte intitulé « Documents de notaires », publié dans le bulletin d'avril 2017 (volume 26, no 3) pour le chantier sur les huguenots initié avec ce texte. Merci pour ce beau patrimoine laissé en héritage.



Philomène Fréchette

De mes Fréchette je sais très peu de choses, mais ce que je sais me porte à réflexion sur une partie de l'histoire, des histoires, de notre beau Québec. Ce sont celles-là qui ont souvent été omises, même parfois délibérément cachées, qui ont un cachet tout-à-fait particulier. De plus, en réalisant, en faisant l'expérience de ma propre paucité à l'égard de mes connaissances familiales et généalogiques Fréchette, je ne saurais trop insister sur la nécessité pour chacun de nous de « regarder sous roche ». Et sous ma roche :

En y regardant de près je suis confronté au fait que je n'ai pu, que je ne peux plus à 95 ans bien révolus, fouiller, rechercher, relever cette « roche » qui me laisse soupçonner

qu'à un moment donné un de mes, de nos ancêtres Fréchette, ait pu être huguenot, calviniste, protestant.

**Les Descendants des Fréchette inc., 650, rue Graham-Bell, bureau 210,
Québec (QC) G1N 4H5**

Mot du Président

L'histoire remarquable de certains de nos Fréchette

Avec ce numéro, nous vous présentons le texte de René E. S. Péron d'Ottawa, qui a participé au concours « Les Fréchette laissent leurs traces ». Quel morceau de patrimoine monsieur Péron nous lègue, avec cette histoire hors de l'ordinaire sur nos possibles racines protestantes (voir son texte « Documents de notaires », publié dans le bulletin d'avril 2017, volume 26, no 3). Il nous invite aussi à découvrir les travaux de la *Société d'histoire du protestantisme franco-québécois*, dont tout particulièrement ce riche dossier sur [Montréal et la Réforme](#), que j'ai consulté avec grand intérêt.

Prochain rassemblement

C'est à **Trois-Rivières**, au **Musée Pop** (200 rue Bonaventure), le **14 octobre 2018**, que nous tiendrons notre prochain rassemblement et notre prochaine assemblée générale. C'est une invitation importante pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à nos origines. Vous avez un peu de temps pour du bénévolat ? Venez vous

faire élire au conseil d'administration, quelques postes sont disponibles. Surveillez régulièrement notre site web ou notre page Facebook. Voir aussi les informations détaillées à la page 3.

Merci de prendre note que nous avons publié dans le dernier bulletin que le lieu de ce rendez-vous serait un autre Musée de Trois-Rivières, ce que nous n'avons pu concrétiser, mais il ne vous suffit de retenir que c'est bien au Musée Pop, anciennement le Musée de la culture populaire, qu'on se donne rendez-vous.

N'hésitez pas à nous écrire à cette adresse :

info@familles-frechette.org.

Guy Fréchet, président (Québec)

SOMMAIRE

De « branler dans la manche »	
à « sauter la clôture »	... p. 1
Mot du Président	...p. 2
Invitation à Trois-Rivières	...p. 3
« Sauter la clôture » (suite)	...p. 4
Devrait-on dépouiller Jean pour habiller Jacques ?	...p. 9
Nécrologie	...p. 10
Conseil d'administration 2017-2018	...p. 12

Rappel : Merci de nous envoyer votre renouvellement avec votre paiement de 20 \$ pour l'année 2018-2019, si ce n'est déjà fait. Merci de bien vouloir remplir le formulaire joint, également disponible sur le site Web (nouveau membre ou renouvellement), et de nous l'acheminer à l'adresse indiquée.

Invitation à Trois-Rivières le 14 octobre



*1er prix
Concours d'écriture 2017
«Les Fréchette laissent leur trace»*

La meule et la faux

L'association
Les descendants des Fréchette inc.

- 10h15 Assemblée générale annuelle
- 11h15 Projection «La meule et la faux»
- 12h Boîte à lunch disponible sur place, ou repas au restaurant du Musée, au choix
- 13h15 Visite du musée, la vieille prison

- voir forfaits sur site: museepop.ca/, Musée (15\$), Musée/prison (21\$)
Tarif en fonction de l'âge (14\$/19\$)
Merci de réserver au plus tard le 3 oct.
Payable sur place

Chacun devrait venir avec toute sa famille Fréchette (partager l'invitation)

Bienvenue à tous les Fréchette

Rassemblement le dimanche 14 octobre 2018
à partir de 10h15

Musée pop de Trois-Rivières
200, rue Laviolette, Trois-Rivières, G9A 6L5

Expositions sur Boucar Diouf, l'art de la bande dessinée Québécoise,
Un pays qui nourrit 19e et 20e siècle, les cordes à linge des Monténégrins, etc.

Confirmer aussi votre présence avant le 3 octobre s.v.p.
sur Facebook : Les Descendants des Fréchette
ou par courriel: info@familles-frechette.org

Les Fréchette sont invités le dimanche 14 octobre 2018, au Musée Pop de Trois-Rivières*, 200, rue Laviolette, Trois-Rivières (Québec), G9A 6L5

10h15 à 11h15 : Assemblée générale annuelle

11h15 à 12h00 : Projection de la vidéo *La meule et la faux*

12h00 à 13h15 : Repas : possibilité d'acheter une boîte à lunch, ou un repas (restaurant du Musée, Le Rouge Vin), payable sur place.

13h15 à 15h00 : Visite du musée, de la vieille prison, ou les deux (voir tarifs <https://museepop.ca/vieille-prison/horaire-et-tarifs>, Musée seulement (15\$), forfait Musée / prison (21\$), tarifs fonction de l'âge (14 \$ / 19 \$ si 65 ans +), aussi payable sur place.

Merci de nous faire parvenir vos réservations par courriel (info@familles-frechette.org) ou sur Facebook (Les Descendants des Fréchette) ou par téléphone (418-657-3841), si possible pour le 3 octobre, au plus tard le 10 octobre. Cela nous permet de mieux planifier l'événement.

* Musée Pop : La culture populaire du Québec, expositions en cours sur la bière, sur Boucar Diouf, sur l'art de la bande dessinée, etc.

Sauter la clôture (suite)

Eh bien oui! Je me souviens avoir lu, de cela il y a plusieurs années, une étude particulière laissant entendre que des Fréchette de l'Île de Ré auraient pu être huguenots ou calvinistes. Cela serait assez logique puisque cette région de la France, dite le Poitou, fut, au temps de la Réforme, une sorte de citadelle ou place-forte pour les gens dits de « la religion prétendue réformée ». De plus, il n'est pas trop osé de croire que les ancêtres Jacques Frichet et Louise Gaye, de Saint-Hilaire-de-Riez, tout près de Notre-Dame de Challans, en plein pays protestant, aient pu, sinon être de cette confession, pour le moins influencés par ce mouvement dit « réformé ».

Pour le moment, sans preuve à l'appui, nous pouvons nous prêter à spéculation sur ce qui est encore une énigme pour tant et plus de nous qui sommes descendants de Français de France. De fait nous pouvons tous nous demander combien de nos ancêtres ont osé à un certain moment « sauter la clôture » et épouser la foi, la discipline des « réformés ». Quoique nous sachions, d'après les recherches de monsieur Michel Barbeau, qu'il y eut au-delà de



Maison de Samuël Péron.

trois cent immigrants de cette persuasion à venir en Nouvelle-France, que la plupart de ceux-là, de force majeure ont officiellement renié leur nouvelle foi ou appartenance, certains historiens se sont demandé combien d'entre ces immigrants gardèrent tout de même leurs convictions profondes en leur for intérieur. Question facile à soulever mais diffi-

cile à répondre. Plusieurs historiens, certains bien connus tel F. X. Garneau, d'invétérés chercheurs, d'autres moins bien en vue, se sont penchés sur la question sans pouvoir élucider combien de ces retours au catholicisme romain ont perduré au sein de nos familles ancestrales tout en perpétuant leur foi « réformée », leurs croyances, cela cependant sans les voir se transmettre à leurs descendants.

De là bien des énigmes, sans pour autant trouver de preuve tangible de lien avec le renouveau du mouvement protestant au Québec au XIX^e siècle. Ce qui nous amène à interroger un fait qui toucha la famille de mon ancêtre Émilien Fréchette, peut-être même de son père Moïse (Moïse), et son épouse Philomène Laguë, et en fit des partisans du renouveau protestant évangélique dans la région de Marieville et de Saint-Grégoire au commencement des années 1800. Il est bien répertorié dans des mémoires divers, dans les rapports historiques de Marieville et environs que c'est là que se développa une branche très

vigoureuse de ce renouveau protestant vers 1838, branche qui se voit encore durer et demeurer active de nos jours.

Alors, il semblerait que plusieurs individus, tant femmes qu'hommes, se joignirent à ce renouveau protestant, de langue française dont mes ancêtres plus immédiats Émilien Fréchette (père) (1834-1886) et son épouse Philomène Laguë (1838-1919), ma grand-mère Philomène Laguë Fréchette (1856-1909) et son conjoint, mon grand-père Samuël Péron (1857-1938), ont fait partie.

En sus, c'est alors que nous retrouvons dans les « Mémoires » de madame Prospère Ledoux, autrefois institutrice à la « *petite école* » de Marieville, un certain Fréchette dont elle semble avoir oublié le prénom. Vers 1846 ce même Fréchette, lui-même enseignant à l'« *école modèle* » de Marieville, lui accordait son soutien et encouragement. De plus il est intéressant de constater qu'elle laisse entendre qu'il penchait sérieusement vers le mouvement évangélique tout nouveau, mais qu'il ne se convertit pas, qu'il « branla dans le manche », ne « sauta pas la clôture », vu qu'il tenait à son poste de maître de l'« *école modèle* ». En juxtaposant les dates approximatives que nous avons il se pourrait que ce monsieur Fréchette fut effectivement mon ancêtre Moyse (ou Moïse) Fréchette (1810-1881), l'époux de Marie Reine Bonneau (1814-1868) et le père d'Émilien, le mari de Philomène Laguë.



Ma grand-mère Philomène
Laguë Fréchette

Tout ceci nous conduit facilement à faire une étude de ce qui pouvait être considéré une défection, une hérésie, oui un « saut par-dessus la clôture » pour certains de ce temps-là, et une affirmation de foi chez d'autres, tels mon arrière-grand-père Émilien Fréchette. On leur imposait des règlements, des bien-fondés, afin de les dissuader, de les décourager, de faire acte de foi autre qu'en l'Église Catholique Romaine. Voyons ce qui en était véritablement de ce côté des choses, ce à quoi mon ancêtre Émilien a dû se sentir devoir faire face. Et pour cela nous devons jeter un autre regard au travers de certains documents de notaires et autres portant sur le passé de la Nouvelle-France, devenu le Québec d'aujourd'hui, sur les règlements autrefois si sévères et maintenant périmés. Voyons ce qui en était.

Dans le contexte de l'histoire populaire de la Province de Québec, en tant que Province, peu de personnes ont connu ou se souviennent du contrôle indirect et de l'impact que l'Église Catholique Romaine exerçait sur certains aspects de la société. Cet impact, ou contrôle, se fit véritablement sentir dès les commencements de la Nouvelle-France alors qu'il était nécessité

préalable d'être catholique-romain afin de pouvoir posséder une terre ou une propriété immobilière, de s'établir en permanence, de se marier, etc.

C'est donc ainsi qu'environ trois cents (300) colons de la première heure, en ce que nous nommons maintenant « le Québec », quoiqu'ils fussent huguenots, i.e. de foi calviniste, durent devenir catholiques-romains en abjurant officiellement. Bien peu d'entre eux firent exception, certains étant retournés en France et d'autres étant redevenus catholiques-romains, du moins nominalelement.

Il est bien connu qu'à la « conquête », et même après, que l'Église Catholique Romaine se soit vu octroyer le droit de continuer en son rôle de guide spirituel. En ce sens elle avait pu voir et même pouvoir incorporer certains « droits » qu'elle a su imposer sans qu'il y ait résistance, ou peu. Le code civil français permettait l'imposition de décrets par l'Église. En ce domaine elle, l'Église, était toute puissante. L'imposition de taxes ou levées sur ses membres fut l'un de ses (ces) « droits » visant la construction d'églises et de bâtiments attenants. Il n'existait aucun moyen d'éviter cela et, en défaut de paiement l'on pouvait encourir l'excommunication ou être poursuivi en justice.

Le « *Act of Union* » de 1840 autorisait le tout en ce qui a trait au culte catholique-romain ainsi que les « droits » et coutumes du clergé. En 1867 l'*Acte de Confédération* validait les données législatives antécédentes et confirmait les décrets et « droits » des paroisses ou fabriques.

Donc abjurer devenait le seul moyen possible pour qu'un dissident puisse éviter ces procédures qui pouvaient lui être intentées. De fait, il y eut un cas à Saint-Ephrem d'Upton où il est rapporté:

« Messieurs Joseph Pilon, Benjamin Ouellet et 24 autres catholiques de cet endroit ont abjuré leur foi afin d'éviter de payer des taxes pour les coûts de l'érection d'une église »

(Extrait d'un article que l'auteur a présenté à la *Quebec Family History Society* de Pointe-Claire).

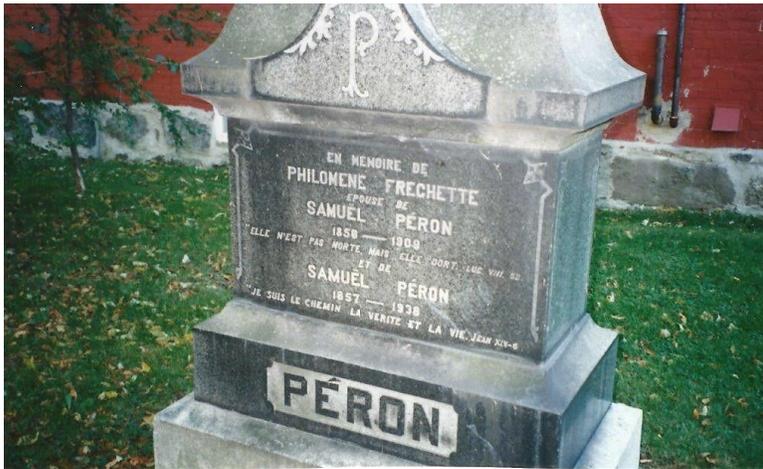
Au milieu des années 1880, alors qu'un renouveau protestant avait lieu en certains secteurs de la société québécoise de langue française, plusieurs firent appel à cette procédure. L'on pourrait dire que plusieurs individus le firent dû à des changements en leurs convictions religieuses. La plupart, sinon tous, s'assurèrent que leur décision fut enregistrée soit en produisant un document devant notaire ou en faisant publier leur décision en un journal du temps. Plusieurs optèrent de le faire en les pages de *L'Aurore*, périodique protestant de langue française au cours des XIX^e et XX^e siècles. Cette coutume fut graduellement abandonnée durant la première partie du XX^e.

Cet état de chose semble avoir prévalu pendant 100 ans environ après la « conquête » puisqu'en 1966, à la suite des révisions à la « *Loi de fabriques* », pour la première fois en l'histoire de l'Église Catholique Romaine (au Québec), on a décrété des règlements et des lois spécifiques. Aucun de ceux-là ne donne le droit d'imposer des taxes ou retentions financières. Voici deux exemples de ces procédés :

- la première se trouve en un document notarié de son grand-père Émilien Fréchette, côté maternel de son père, en date du 3 mars 1860 (voir mon article « Documents de notaires », dans *La Voix des Fréchette*, avril 2017, volume 26, no 3);
- la seconde fait suite à une expérience personnelle alors que nous achetions une demeure à Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, vers 1950; ayant reçu notre premier compte de taxes municipales, nous apercevions un item relatif à l'église catholique romaine de la localité; en contestant cela verbalement auprès des autorités compétentes en la matière, on nous dictait d'obtenir nos certificats de baptême ou autre document officiel en tant qu'attestation que nous n'étions PAS catholiques romains; donc mon épouse et moi-même avons dû obtenir des certificats d'enregistrements de naissances certifiés conformes par le pasteur de notre église baptiste de langue française. À la suite de la présentation de ces documents, la surtaxe fut enlevée des registres.

Toutefois, on peut s'imaginer ou concevoir combien de protestants ont, par inadvertance, contribué à la construction d'édifices catholiques-romains en la Province de Québec. Tout ceci pour mettre l'accent sur le fait que les vieux documents de notaires en la Province de Québec lui donnent de la « couleur » tout en fournissant un arrière-plan de son histoire civile et religieuse.

Donc, c'est en relevant ces quelques bribes d'information que l'on arrive à découvrir ce à quoi mon ancêtre Émilien Fréchette et les siens eurent à faire face au cours des ans afin de se déclarer officiellement « protestant » ou « non-catholique » et ensuite à vivre en conséquence en la société du temps. Heureusement que « la religion chrétienne » a changé et que l'on a plus ou moins appris, sinon à se comprendre, du moins à s'accepter.



Pierre tombale Péron.

Enfin c'est à regret que je dois dire que cette lignée Fréchette, qui est la mienne, n'a laissé aucune descendance femelle ou mâle portant le nom si renommé « Fréchette ». Émilien (père), époux de Philomène Laguë, eut quatre filles et deux garçons. Son fils Émilien (1858-1946), quoiqu'il eût trois épouses n'a engendré aucun enfant; humble de sa personne, il fut ébéniste et charron tout en demeurant sa

vie durant dans la région de Marieville, Saint-Grégoire et Iberville. Philippe (1862-1937) et son épouse Victoria Jetté (1861-1937) eurent deux garçons dont l'un, Émile, décédait adolescent, et l'autre, Eugène, quoique marié mourut sans enfant. Philippe se créa à Worcester au Massachusetts une réputation en tant que constructeur et y fit fortune; il

contribua à l'église à laquelle il se rattachait et atteignit les plus hauts honneurs au sein des loges maçonniques des environs. Chez les filles, Délima (1960-1940), Rosalie (1866-1957) et Élodie (Lydie 1869-1903), dont l'histoire ou les histoires nous sont inconnues, demeurèrent célibataires à Worcester au Massachusetts où elles se dévouèrent à l'enseignement en français. Seule ma grand-mère Philomène Laguë Fréchette (1856-1909) demeura au patelin, voisins de près de chez le *Frère André* (André Bessette en ce temps-là), et y épousait mon grand-père paternel Samuël Péron; ils n'eurent qu'un enfant soit Silas Émilien-Hypolite Péron, mon père.

Ainsi donc s'est éteinte cette lignée au beau nom « *Fréchette* », cette « épopée » qui a sans aucun doute contribué, tout en « *branlant dans le manche* » et en « *sautant par-dessus la clôture* », à créer des « remous » en la vie religieuse du temps, tant du côté catholique romain que protestant, au sein de la région Marieville/Saint-Grégoire.¹

Généalogie Fréchette_Péron :
Émilien Fréchette, père, 1834-1886,
Philomène Laguë Fréchette, 1856-1909,
elle épousait Samuël Péron le 25 décembre 1883,
Samuël Péron, 1857-1938.
Silas Émilien-Hypolite Péron, 1885-1972.
René Péron, 1921-.

¹ *Références: souvenirs de l'auteur; registres de l'église baptiste de langue française de Marieville et de l'église Roussy Memorial à Saint-Blaise-sur-Richelieu (autrefois La Grande-Ligne de Lacadie); copie authentique d'un document ou abjuration au dossier d'un notaire (de Saint Grégoire?) dont le nom manque; « Mémoires » de madame Prospère Ledoux déposé aux archives de McMaster University, Hamilton, Ontario; bulletin #40 de la [Société d'histoire du protestantisme franco-québécois](#); notes nécrologiques et autres en de vieilles bibles de la famille; déménagement de la maison Fréchette/Péron du rang où elle se trouvait tout près du présent monument au Frère André à la paroisse et circonscription Saint Athanase.*

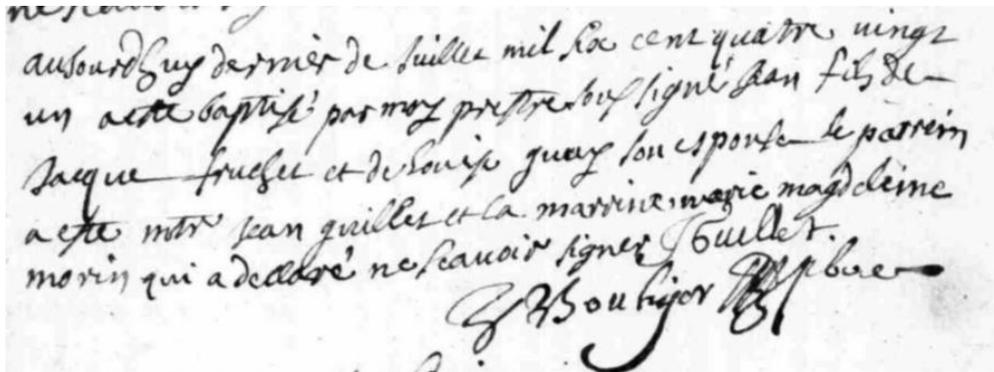
Devrait-on dépouiller Jean pour habiller Jacques ?

par Guy Fréchet, généalogiste

Devrait-on dépouiller Jean pour habiller Jacques ? Plus clairement, devrait-on dépouiller Jean, présumément frère de l'ancêtre Jacques Frichet, de Saint-Hilaire de Riez, de l'acte de naissance qui le concernerait, pour l'habiller lui, ce Jacques, un des ancêtres des Fréchet et Fréchette, et lui conférer le titre de celui qui est bien né le 31 juillet 1681 ? Je le crois sincèrement, au risque de faire disparaître Jean, le frère présumé. Voici pourquoi.

Dans *La Voix des Fréchette* de décembre 2015 (vol. 25, #2 : 6-9), j'avais publié un texte que j'ai publié plus récemment également dans *L'Ancêtre*, revue de la Société de généalogie de Québec (No 322, Vol. 44, printemps 2018 : 177-179), sous le titre de « Découverte sur le lieu d'origine de l'ancêtre Jacques Frichet ». J'y relatais une découverte récente du fichier Origine. J'avais souhaité la bienvenue à Jean, frère de notre ancêtre Jacques :

« La vraie découverte serait celle du baptême de son frère Jean. En effet, Jacques aurait eu un frère prénommé Jean, baptisé à Challans le 31 juillet 1681. Cela est nouveau et complètement inconnu à ce jour, mais surtout, on y trouve une trace inédite de Jacques et Louise Guay. L'acte de naissance en provenance des archives de Challans est relativement facile à déchiffrer et se lit comme suit :



Source : [Registre des baptêmes, mariages et sépultures \(BMS\) de Challans, 1680-1688, p. 24.](#)

« Aujourd'hui dernier de juillet mil six cent quatre vingt un a été baptisé par moi prêtre soussigné Jean fils de Jacques Frichet et de Louise guay son espouse le parrain a été maitre Jean guillet et la marraine marie magdeleine morin qui a déclaré ne savoir signer signatures : J Guillet et JB Boul..j.. prêtre »

Mais au lendemain de cette publication dans *L'Ancêtre*, je recevais un message de M. Bertrand Desjardins, généalogiste émérite, associé au programme de recherche en démographie historique (PRDH) et à l'Institut généalogique Drouin :

« Je remarque que le prénom du parrain de l'enfant baptisé le 31 juillet 1681 est « Jean ». Il se pourrait bien que le prénom Jean qui lui est donné dans l'acte de baptême soit parce que c'est celui de son parrain mais qu'il ait ensuite utilisé celui de son père. J'ai rencontré de nombreux cas analogues dans nos actes canadiens. »

En effet, le parrain est Jean Guillet, on pourrait l'avoir ainsi prénommé Jean en son honneur, et quelque temps après, l'appeler Jacques comme son père, comme cela s'est vu si souvent, surtout à cette époque, une pratique de M. Desjardins dit avoir maintes fois observée.

N'ayant jamais retrouvé autre trace de ce Jean, et du fait que l'âge de 42 ans déclaré au décès de Jacques le 2 avril 1724 est compatible avec une naissance en 1681 – l'âge exact au décès aurait été ainsi de 42,7 ans –, je suis tenté de soutenir l'hypothèse que c'est bien de l'acte de naissance de Jacques Frichet, le 31 juillet 1681, dont il est question ici. Une hypothèse en effet, mais tout à fait vraisemblable en tenant compte des dates et de l'absence apparente de tout autre acte dans le cas de Jean.

C'est la raison pour laquelle je crois qu'on peut légitimement dépouiller Jean pour habiller Jacques. À la recherche de ce document depuis 35 ans, j'éprouve une grande satisfaction d'avoir enfin mis la main sur l'acte de naissance de mon ancêtre, Jacques Frichet.

NÉCROLOGIE

L'Association transmet ses condoléances aux familles éprouvées.

À Sainte-Thérèse, le 6 avril 2018, à l'âge de 82 ans, **Laurence Fréchette**, fille de feu Antoine et feu Irène Tremblay, conjointe de Jacques Jones.

À l'Hôpital régional de Rimouski, le 7 avril 2018, à l'âge de 75 ans, **Rolande Fréchette**, fille de feu Paul-Isidore et de feu Agnès Brisson, demeurant à Rimouski.

À Asbestos, le 11 avril 2018, à l'âge de 76 ans, **Marcel Gendron**, époux de Gertrude Fréchette.

Au CHUS Hôtel-Dieu, le 13 avril 2018, à l'âge de 93 ans, **Camille Fréchette**, époux de feu Noëlla Graveson, fils de feu Elphège et feu Albertine Boisvert. Il demeurait à Sherbrooke.

À la Résidence De La Salle, le 13 avril 2018, à l'âge de 103 ans, Frère **Léandre Fréchette**, de la communauté des Frères des Écoles chrétiennes, fils d'Olivier et de Rosa Lacharité.

À Rapelje Lodge, Welland, Ontario, le 16 avril 2018, à l'âge de 80 ans, **Ivan Frechette**, fils de Raoul et Louise Frechette.

À l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, le 19 avril 2018, à l'âge de 39 ans, **Francis Fréchette**, époux de Macarena Lobos, fils de Alain et Thérèse Charrette.

À Châteauguay, le 28 avril 2018, à l'âge de 63 ans, **René Fréchette**, époux d'Audette Reardon, résidant à Beauharnois.

À Rothesay, Nouveau-Brunswick, le 2 mai 2018, **Ashley Dawn Frechette**, fille de Kurt et Janet Williams.

Au CHUS Hôtel-Dieu, le 7 mai 2018, à l'âge de 91 ans, **Julien Fréchette**, époux de Lucille Côté, fils de feu Roméo et de feu Eva Léveillé, demeurant à Sherbrooke.

À Boucherville, le 21 mai 2018, à l'âge de 83 ans, **Florence Fréchette Smith**, épouse de Paul Smith, fille de Zéphirin et Alice Grandmont.

À Béarn, Témiscamingue, le 25 mai 2018, à l'âge de 49 ans, **Dany Fréchette**, fils de Gérald et Claudette Saint-Onge.

À Bentley Commons, Keene, de Marlborough, New Hampshire, le 25 juin 2018, à l'âge de 89 ans, **Ruth Eleanor Brown Frechette**, épouse de feu Lloyd Frechette.

Au CIUSSS MCQ-CHAUR de Trois-Rivières, le 27 juin 2018, à l'âge de 88 ans, **Colette Lamothe**, épouse de feu Maurice Fréchette, demeurant à Trois-Rivières.

À l'hôpital de Saint-Jérôme, le 28 juin 2018, à l'âge de 72 ans, **Yvanhoe Fréchette**, époux de Christiane Castonguay.

À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec, le 3 juillet 2018, à l'âge de 86 ans, **Jeannine Turcotte**, épouse de feu Pierre Fréchette, de Québec.

De Blainville, le 10 juillet 2018, à l'âge de 80 ans, **Monique Sénécal Fréchette**, épouse de Paul Fréchette.

À Laval, le 20 juillet 2018, à l'âge de 82 ans, **Yolande Nadeau**, épouse de Donald Fréchette.

Au CISSS-AT Hôpital d'Amos, le 24 juillet 2018, à l'âge de 89 ans, **Rollande Fréchette**, fille de feu Gédéon et de feu Albertine Bergeron, épouse de feu Hippolyte Ayotte, domiciliée à Amos.

À l'Hôpital Pierre Le Gardeur de Terrebonne, le 28 juillet 2018, à l'âge de 85 ans, **Charles Fréchette**, époux de feu Denise Perreault, domicilié à Repentigny.

À la résidence Pavillon des Mille Fleurs à l'Ancienne-Lorette, le 30 juillet 2018, à l'âge de 95 ans, **Janine Fréchette**, épouse de feu Claude Rondeau, elle demeurait à Québec.

**LES DESCENDANTS DES FRÉCHETTE INC.
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018**

Adresse Internet : <http://www.familles-frechette.org>

Adresse Facebook : <https://www.facebook.com/DescendantsFrechette/>

BUREAU DE DIRECTION

<p>Guy Fréchet Président Responsable – Généalogie – Bulletin 2727, rue Le Verrier Québec (Québec) G1V 1G7 (418) 657-3841</p>	<p>Gérard D. Fréchette Vice-président Responsable – Recrutement 1871-A, boul. St-Joseph Ouest Saint-Majorique (Québec) J2B 8A8 (819) 472-4587</p>
<p>Lise Boutet-Fréchette Secrétaire-trésorière 796, rue Chapleau Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0C2 (450) 714-4101</p>	

DIRECTEURS

<p>Constance Fréchette Responsable – Recrutement 150, rue Sherbrooke Est App. 601 Montréal (Québec) H2X 0A5 (514) 303-9938</p>	<p>Micheal Raymond Frichette Relations franco-américaines 4214 S. Nucla Way Aurora, Co USA 80013-2927 (303) 690-5317</p>	<p>Richard Fréchette Responsable – Recrutement 796, rue Chapleau Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0C2 (450) 714-4101</p>
<p>Marc-Henri Fréchette Responsable – Recrutement 1485, rue Amélie Drummondville (Québec) J2C 7J2 (819) 475-1252</p>	<p>Raymond Fréchette Responsable – Photographie et Facebook 140, boul. De la Magdeleine Laprairie (Québec) J5R 4A7 (450) 444-3172</p>	<p>Roland A. Fréchette Relations franco-américaines 25 Green St. Somersworth, Nh USA 03878-2107 (603) 692-3350</p>

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Canada

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des associations de familles du Québec
650, rue Graham-Bell, 210, Québec QC G1N 4H5

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE